



Fédération des conseils des parents d'élèves des écoles publiques

M. JEAN-PAUL LECOQ
DÉPUTÉ
38 RUE DES MARTYRS DE LA
RESISTANCE 76210 BOLBEC

Rouen, le 26 février 2018

Monsieur le député,

Je me permets tout d'abord de vous écrire afin d'attirer votre attention sur la proposition de loi n° 584 relative à la gratuité des Transports scolaires.

Vous le savez certainement, la FCPE porte depuis plus de 70 ans la gratuité de l'Ecole de la République comme idéal républicain.

Le transport scolaire pour les parents fait partie intégrante des éléments garantissant l'accès à la scolarité. Selon les territoires, le reste à payer pour les familles peut varier drastiquement. Si certaines collectivités garantissent la gratuité pour tous, ou à minima la gratuité pour les familles les plus vulnérables, d'autres demandent des contributions aux familles pouvant aller jusqu'à 200 euros par enfants. Ce montant, trop souvent combiné avec l'impossibilité d'étaler les paiements, pèse durement sur les budgets lors de la rentrée scolaire.

Cette situation met à mal le principe d'égalité des enfants devant le service public d'éducation. Les transports scolaires sont aujourd'hui le moyen d'accès à l'éducation de plus de 3,8 millions d'élèves, dont deux millions d'élèves hors agglomération. Si l'école est gratuite, y aller doit l'être aussi.

Je me permets donc de vous écrire aujourd'hui pour vous enjoindre de considérer cette proposition de loi pour ce qu'elle est, une mesure d'égalité et de justice sociale. S'il n'est pas de mon ressort de commander son vote à un parlementaire de la nation, j'espère néanmoins que vous saurez entendre les arguments des familles lors du vote en séance le 8 mars prochain.

Sachant votre engagement pour l'Education et les élèves, veuillez accepter, Monsieur le député, mes respectueuses salutations.

Dorothee AVET
Présidente FCPE Seine Maritime

15 Rue de Fontenelle 76000 ROUEN
T : 02.35.70.60.65 / M : 06.33.37.95.27